

MARDI
4
SEPTEMBRE
1945
Sté ROSALIE
SOLEIL
Lever : 6 h. 47
Coucher : 16 h. 22
2^e ANNEE
N° 41

Libération

CHAMPAGNE

QUOTIDIEN DE LA DEMOCRATIE SOCIALISTE

Comité de Direction : Gabriel THIERRY et Germain RINGENT
Directeur : Charles ARPIN — Administrateur : Georges FERRY

Rédaction
Administration
126, rue Général de Gaulle
TROYES
Tél. 30-34
Le Numéro
2 francs

Choses vues le 25 Août 1944

18 h. 20 : LES PREMIERS BLINDÉS ALLIÉS



25 août 1944. 19 h. 45. Les troupes américaines sont maîtresses d'une partie centrale de la ville, délimitée par le canal. A gauche du Cirque, le café Bercaire ne forme plus qu'un immense brasier.

entraient dans Troyes En quelques minutes, la ville pavoisa

Mais la bataille devait durer deux jours encore...

C'est le vendredi 25 août à l'aube de cette journée historique que les premiers grondements sourds du canon résonnaient dans notre ville. Durant toute la matinée, les allemands activant leurs travaux de défense font sauter certains ponts sur le canal et la Seine. Au début de l'après-midi, le bruit de la canonnade se rapproche et les Troyens commencent à prendre leurs quartiers dans les caves.

De la terrasse d'un immeuble situé en plein centre et d'où l'on domine les environs, on voit, survolant la région de Montgueux-Grange-au-Réz, un « mouchard » américain observant les mouvements de l'ennemi.

Vers 15 heures, un duel se déclenche entre l'artillerie américaine et allemande. Les obus se croisent en miaulant au-dessus de nos têtes. Tandis que les canons amis orientent leur tir dans la direction

derrière le Théâtre, les autres remontent le boulevard Gambetta en direction de la gare, font leur jonction avec les blindés arrivant de l'Avenue Pasteur, et redescendent en ville par la rue Thiers. Aussitôt, les combats redoublent d'intensité. Les chars américains balayent méthodiquement de leurs feux les squares dans lesquels les Allemands se sont retranchés. Le passage des obus à travers le feuillage donne l'illusion qu'il est traversé d'un puissant jet d'eau.

Rue Thiers, les premiers tanks sont à peine passés que, sortant du Palais de Justice, trois hommes, dont M. Buhiau, le magistrat bien connu, s'élançant, révoquant au poing pour faire le coup de feu aux côtés de nos alliés.

A l'intersection des rues Thiers et de la République, nous pouvons observer un camion boche pris sous le feu des blindés, se transformer en véritable torche.

TROYES PAVOISE

En quelques minutes, l'aspect de la rue se transforme. Des drapeaux français et alliés sont arborés à toutes les fenêtres. Sortie des caves, une foule déli-

CE QUE NOUS SOMMES

par Gabriel THIERRY

Au lendemain de la Libération, il avait paru bon de remplacer les deux journaux troyens de la trahison par un seul quotidien, l'Aube Libre, chargé seulement de donner les informations essentielles et les directives nécessaires pour l'effort immédiat à accomplir : libération totale du territoire et écrasement du régime hitlérien.

Mais, rapidement, ce journal s'est avéré insuffisant pour que puissent s'extérioriser, se confronter, les conceptions différentes touchant à la renaissance du Pays, à sa réorganisation économique et politique.

Aussi, son remplacement par trois quotidiens, ISSUS DE LA RESISTANCE, et représentant les 3 grands courants de la pensée française, était devenu nécessaire.

Ceci est fait et LIBERATION-CHAMPAGNE est un de ces journaux.

Au cours de 10 mois de parution hebdomadaire, nous avons clairement indiqué notre position, fixé les idées que nous défendons. Il nous paraît pourtant utile, pour dissiper toute équivoque, de le faire à nouveau.

LIBERATION-CHAMPAGNE sera d'abord un JOURNAL D'INFORMATION et le réseau serré de ses correspondants nous permet d'affirmer qu'il sera le meilleur.

Mais nous entendons ne pas nous camoufler derrière ce paravent inoffensif et, au début d'une période qui va fixer les destinées nationales pour plusieurs générations, dire ce que nous sommes et tout ce que nous sommes.

Nous sommes et resterons animés de l'esprit de la Résistance, c'est-à-dire accessibles aux idées les plus généreuses, à la plus large tolérance, mais intransigeants pour tout ce qui touche à l'intérêt supérieur de la Nation dont nous entendons poursuivre la libération économique.

Nous nous souviendrons toujours de ce que le Pays doit au général de Gaulle et des gages certains qu'il a donnés, depuis un an, à la République et à la Démocratie. Et ceci, sans nous faire verser dans un gaullisme inconditionnel. tempèrera les critiques justifiées que nous pourrions être amenés à formuler contre les mesures inefficaces, incohérentes ou tardives prises par le gouvernement pour assurer le relèvement du Pays.

Nous entendons rompre définitivement avec la 3^e République et ses méthodes de décadence et en construire une 4^e, toute neuve, toute différente, avec des hommes neufs et des conceptions nouvelles.

Nous voulons le retour à la liberté dans tous les domaines et ceci jusqu'à la limite absolue, où cette liberté ne mettra pas en cause l'intérêt supérieur de la collectivité nationale.

Le 2 Septembre à 3 h. 30 à bord du "Missouri"

LE JAPON S'EST HUMILIÉ

devant les représentants des nations alliées

Le général Leclerc a signé l'acte de reddition pour le Gouvernement français

Tandis que l'occupation américaine et anglaise se poursuit sur un rythme accéléré, le prince Higachi Runi, premier ministre et cousin de l'empereur se rendait à bord du cuirassé américain « Missouri » pour signer l'acte de capitulation dimanche à 3 h. 30 du matin.

Le Général Mac Arthur entouré du général Leclerc, plénipotentiaire français, et des représentants de l'Angleterre, de la Russie, de la Hollande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de la Chine, invita les délégués japonais et alliés à apposer leur paraphe sur l'acte de reddition. Signèrent dans l'ordre : le Japon, les U. S. A. (général Mac Arthur) ; la Chine, le Royaume-Uni, l'U. R. S. S., l'Australie, le Canada, la France, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande. Le général Mac Arthur avait prononcé auparavant, un discours invitant les différents pays signataires à respecter avec loyauté les conditions de la reddition et à tendre leurs efforts vers la construction d'un monde meilleur né du carnage d'hier.

Quand tous les plénipotentiaires eurent signé, le général Mac Arthur déclara : « Tout est terminé, maintenant, le monde est en paix. »

Entretiens.
Marc Arthur-Shigemitsu
Tokio, 3 septembre. — L'Agence Domei annonce que M. Shigemitsu, ministre des Affaires étrangères, a eu aujourd'hui une longue conversation avec le général Mac Arthur.

quelque lieu qu'elles se trouvent, l'ordre de se rendre sans condition ;

5° Nous ordonnons à tous les chefs militaires d'obéir à tous les ordres, directives et instructions émanant des autorités alliées en vue de rendre effective cette reddition, et de les faire exécuter par leurs subordonnés ;

6° Nous nous engageons au nom de l'empereur, du gouvernement impérial et de leurs successeurs, à exécuter les clauses de la déclaration de Potsdam et à transmettre tous les ordres donnés dans ce but par le commandement suprême allié ou tout autre représentant des puissances alliées ;

7° Nous ordonnons au gouvernement japonais et aux Quartiers Généraux impériaux de libérer sur-le-champ tous les prisonniers alliés et tous les internés civils actuellement sous contrôle japonais, de pourvoir à leur protection, soins, nourriture, et de les transporter aux lieux qui seront prescrits ;

8° L'autorité de l'empereur et celle du gouvernement japonais seront soumises au commandement suprême allié, qui prendra toutes les mesures qui lui sembleront propres à rendre la reddition effective.

Nouveaux débarquements

Tokio, 3 septembre. — L'agence Domei annonce que trois mille soldats de la 8^e armée américaine ont commencé à débarquer aujourd'hui à Teyama (Ile Hondo), au

L'ACTE de reddition

1° Nous, agissant sur ordre et au nom de l'empereur du Japon, du gouvernement japonais et du Grand Quartier Général impérial, acceptons les clauses de la déclaration de Potsdam ;

2° Nous proclamons la reddition inconditionnelle des Quartiers Généraux impériaux japonais de toutes les forces armées japonaises et de toutes les forces armées sous contrôle japonais, en quelque lieu qu'elles se trouvent, aux forces alliées ;

3° Nous ordonnons à toutes les forces japonaises et au peuple japonais de cesser les hostilités, de protéger contre tout dommage tout navire, tout avion, toute propriété militaire ou civile, et de satisfaire à toutes les exigences qui pourraient être formulées par le commandement suprême des forces alliées ou par des services gouvernementaux agissant en son nom ;

4° Nous ordonnons à tous les Quartiers Généraux japonais d'en-